

Santé à voix haute

La fabrique des politiques de santé

N° 28 - 14 janvier 2021

Addictions

Défi de janvier : grand succès médiatique... à tout point de vue

La première édition du « défi de janvier », porté par les associations de lutte contre les addictions pour inciter les français à réduire leur consommation d'alcool en début d'année, après les fêtes, était restée relativement confidentielle. La deuxième édition connaît un grand succès médiatique en ce début d'année 2021, que ce soit pour critiquer cette démarche de santé publique (avec François Morel sur France inter par exemple), ou au contraire pour en souligner l'intérêt. Les premiers résultats communiqués par la Fédération addiction montrent une progression sensible du nombre de personnes ayant téléchargé l'application numérique qui accompagne le défi de janvier.

Dry January : "[les français font de la résistance](#)"; Libération (réservé aux abonnés)

L'analyse des drogues comme outil de réduction des risques

Depuis vingt ans, Médecins du Monde (MdM) a formalisé des référentiels d'analyse de drogues dans les différents lieux de vie qui s'appuient sur les pratiques des bénévoles, des usagers et des salariés (programme XBT). MdM a décidé de transmettre ce savoir-faire au réseau d'acteurs de la réduction des risques.

[Communiqué de la Fédération addiction](#)

EN BREF

- Le 10 janvier 2021, la loi Evin a eu 30 ans. En 1991, pour la première fois la France renforçait son dispositif législatif pour protéger la santé des citoyens contre la tabagisme et l'alcoolisme. À lire, une petite étude sur le [décryptage du lobbying des alcooliers](#) contre la loi Évin par Addictions France.

CANCERS

Expérimentation au sein du réseau Unicancer d'un suivi à domicile des patients sous anticancéreux oraux

Une expérimentation nationale d'organisation innovante pour le suivi à domicile des patients sous médicaments anticancéreux oraux, proposée par Unicancer et impliquant une trentaine d'établissements, a été autorisée par un arrêté publié en décembre. Cette expérimentation dite "article 51", autorisée pour une durée de 33 mois, accompagne l'essor des traitements anticancéreux par voie orale (chimiothérapie, hormonothérapie et thérapies ciblées).

Source : [Ticsanté](#)

Le parcours de soins après traitement s'enrichit

Un [arrêté](#) publié le 24 décembre précise le contenu du parcours de soins global après traitement d'un cancer, les patients pouvant bénéficier de 6 consultations de suivi diététique et psychologique.

COVID-19

Tousanticovid

Au 12 janvier 2021, 12,3 millions de personnes avaient téléchargé et activé l'application « [tousanticovid](#) », qui permet notamment de prévenir les personnes connectées qu'elles ont été à proximité d'une personne testée positive. 48 000 utilisateurs ont ainsi été notifiés par cette application, et près de 90 000 s'y sont déclarés comme des cas de Covid. Cette application met à disposition quotidiennement des statistiques à jour sur la situation de l'épidémie.

On peut y consulter également certaines actualités.

La situation de relative "pénurie" crée un intérêt supplémentaire pour la vaccination

En matière sanitaire, l'année 2021 a démarré très fort avec une polémique qui a enflé rapidement à propos du lancement considéré comme tardif en France de la campagne de vaccination, en comparaison avec nos voisins proches. Un examen plus approfondi de la situation (en Allemagne en

particulier) montre que plusieurs gouvernements sont confrontés à des difficultés similaires pour mettre en place leur campagne de vaccination, le nombre de doses disponibles étant insuffisant pour répondre aux besoins des personnes souhaitant se faire vacciner.

Actuellement, environ la moitié des Français envisagent de se faire vacciner contre le virus SARS-cov-2 selon les différentes enquêtes disponibles, ce qui représente 34 millions de personnes environ. Mais à ce jour, « il n'y en a pas pour tout le monde ». Dans ce contexte, des débats ont émergé sur le fait de prioriser la vaccination en EHPAD, le gouvernement ayant suivi les recommandations de la Haute autorité de santé (HAS). La HAS a justifié son choix en expliquant que les résidents en EHPAD représentent 1 % de la population mais près de 50 % du total des décès (décès ayant eu lieu en EHPAD et en établissement de santé). Vacciner en priorité les personnes âgées permettrait non seulement de faire baisser la mortalité mais également de freiner la demande de soins auprès des services hospitaliers. Il y a quelques semaines, la priorité était d'inciter les français à se faire vacciner. Alors qu'aujourd'hui, le ministère de la santé est critiqué... pour ne pas mettre en œuvre assez rapidement la vaccination.

Le démarrage lent de la vaccination a notamment mis en lumière les difficultés du gouvernement à maîtriser la chaîne logistique. L'ancien directeur général de Santé publique France, François Bourdillon, y voit quant à lui les dérives [d'une bureaucratisation à outrance de la santé](#).

Par ailleurs, Louis-Charles Viossat, à la tête de l'équipe chargée de piloter l'organisation matérielle de la campagne de vaccination a quitté fin décembre 2020 ses fonctions. Il a été remplacé par Laëtitia Buffet, directrice adjointe au cabinet de la ministre déléguée à l'autonomie Brigitte Bourguignon (Source : Canard enchaîné).

La CNAM a ouvert son téléservice sur la vaccination

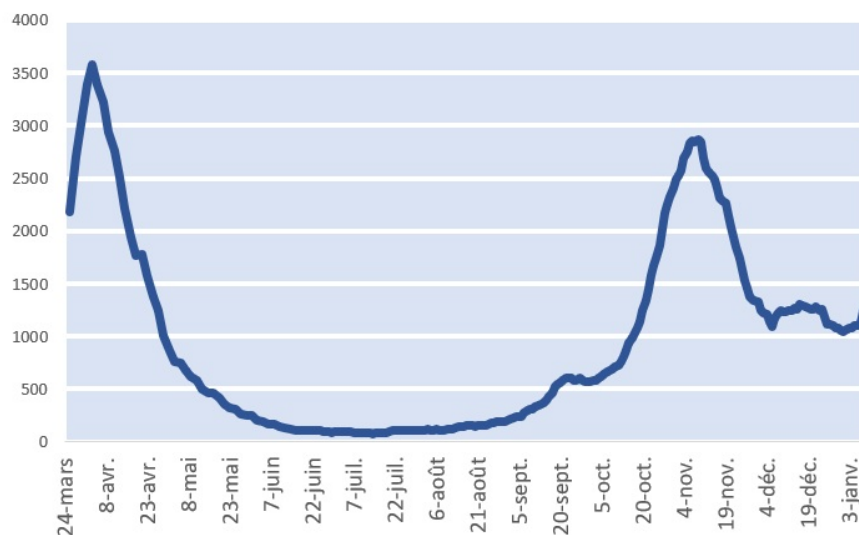
Destiné à garantir la traçabilité des vaccins et des étapes de la vaccination (consultation prévacinale et double injection du vaccin), le téléservice baptisé "Vaccin Covid" est déployé par la Caisse nationale de l'assurance maladie (Cnam) depuis le 4 janvier. Il permet aux professionnels de santé engagés dans la campagne vaccinale anti-Covid de verser les informations liées à la vaccination des patients dans un système d'information national. Par ailleurs, la Cnam propose un nouveau téléservice permettant aux personnes contacts ou présentant des symptômes de la Covid19 d'obtenir un arrêt de travail dérogatoire pour un isolement immédiat.

Le nombre d'admissions en milieu hospitalier reste sur un plateau malgré l'augmentation du nombre de personnes testées positives

La croissance de l'épidémie se poursuit avec un nombre moyen quotidien 13 820 personnes testées positives en fin d'année 2020 (point épidémiologique de Santé publique France du 7 janvier), et 18 000 au cours de la première semaine de janvier (2 au 8 janvier). Le nombre d'admissions en milieu hospitalier ne suit pas la même évolution avec une valeur moyenne relativement stable depuis le début décembre (voir graphique ci-dessous). Or la croissance du nombre de personnes testées positives touche essentiellement les jeunes adultes (l'effectif des moins de 30 ans testés positifs a plus que doublé entre le début janvier et le point bas de la fin novembre), qui ont un faible taux d'hospitalisation, ce qui est susceptible d'expliquer la stabilité de cet indicateur.

Selon une [étude](#) récente de la DREES (enquête EPicov), 2,7 % des personnes infectées par le Sars-CoV-2 au cours de la première vague ont été hospitalisées, la proportion de personnes hospitalisées progressant fortement avec l'âge. Par ailleurs, la proportion des personnes détectées positives rapportées au nombre de personnes porteuses du virus est estimée à 12 % en juin, 31 % en juillet-août, 45 % en septembre/début octobre et 59 % mi-octobre/fin-novembre. Les campagnes de dépistage massives ont ainsi permis de détecter de mieux en mieux les personnes infectées.

Nouvelles hospitalisations pour Covid-19 (France), du 26 mars 2020 au 11 janvier 2021 (moyenne mobile sur 7 jours)



Source : Santé publique France

La santé à voix haute

ORGANISATION DES SOINS PRIMAIRES

Cela ressemble à une Maison de santé pluriprofessionnelle...

... mais ce n'est pas une MSP ! Avec trois cabinets parisiens conventionnés secteur 1, bientôt quatre (et une vingtaine à l'horizon 2024), « Ipsosanté ambitionne de gagner les lettres de noblesse de la médecine générale et de devenir un interlocuteur de poids pour faire avancer le système » selon le magazine [What's up Doc](#). Bigre !

17 médecins associés dans 3 cabinets (3e, 11e et 19e arr.) et bientôt 5 autres dans le 13e, 4 infirmiers et 4 sages-femmes pour une file active en croissance de plus de 28 000 patients, le réseau de cabinets Ipsosanté prend en charge des besoins de santé quotidiens sur des horaires étendus (7h30-22h30 en semaine, 9h-19h les samedis), en téléconsultation et en visites à domicile

MALADIES INFECTIEUSES

Une nouvelle agence pour les maladies infectieuses émergentes

La nouvelle agence sera dédiée à la coordination et au financement de la recherche scientifique sur les maladies infectieuses émergentes, le sida, les infections sexuellement transmissibles et les hépatites virales. Cette agence est le produit de la fusion entre le consortium Inserm-REACTing et l'Agence nationale de recherche sur le sida et les hépatites virales (Anrs). Elle débutera ses activités scientifiques dès le début de l'année 2021. Mais le budget alloué par l'Etat est jugé insuffisant, alertent spécialistes et associations de patients.

Source : [Communiqué ministériel](#), [Le Monde](#).

MORTALITÉ MATERNELLE

Les maladies cardiovasculaires et les suicides, premières causes de décès maternels

Chaque année en France, on dénombre 50 à 100 décès maternels (survenant lors de la grossesse, l'accouchement ou à leurs suites). Santé publique France et l'Inserm viennent de publier le 6ème rapport de l'Enquête nationale confidentielle sur les morts maternelles (ENCMM) pour la période 2013-2015. Cette enquête révèle que les maladies cardiovasculaires et les suicides sont les causes de décès maternels les plus fréquentes. Les auteurs du rapport soulignent que la majorité des décès sont évitables et livrent les éléments du parcours de soin à améliorer au travers de 30 messages clés.

Source : [Santé publique France](#)

SANTÉ AU TRAVAIL

La proposition de loi sur l'organisation de la santé au travail sur les bancs de l'Assemblée nationale

Les membres de la commission des affaires sociales de l'Assemblée se réunissent cette semaine pour commencer à examiner la proposition de [loi n° 3718 « pour renforcer la prévention au travail »](#), qui reprend les termes de l'accord national interprofessionnel (ANI) sur la santé au travail signé le 10 décembre dernier.

SANTÉ MENTALE

Une enveloppe (2020) de 60 millions € pour la psychiatrie

Une enveloppe supplémentaire de 60 millions € doit être engagée au bénéfice des établissements de santé mentale en 2020 :

- 20M€ pour la pédopsychiatrie (48 projets)
- 20M€ : projets organisationnels (voir liste ci-dessous)
- 10€ : renfort des équipes mobiles psy précarité
- 9,6M€ : financement de 160 postes de psychologues dans les Centres médico-psychologiques (CMP)

[Liste des 76 projets organisationnels](#)

Un premier rapport sur l'utilisation des technologies innovantes en santé mentale en Europe

Les 10 partenaires du projet Interreg eMEN, regroupant 6 pays de la zone Nord-Ouest Europe, viennent de publier un [rapport](#) sur la mise en œuvre de technologies innovantes dans le domaine de la santé mentale. Lire également cet article de la revue La gazette santé-social : « Atouts et dangers des applications en santé mentale » (réservé aux abonnés).

Premières difficultés pour la mise en œuvre des nouvelles mesures sur l'isolement et la contention

L'Association des établissements de service public de santé mentale (Adesm) a alerté le ministère de la santé sur les premières difficultés d'application des nouvelles mesures sur l'isolement et la contention dans les établissements psychiatriques, adoptées suite à la loi de financement de la sécurité sociale 2021. Source : APMnews

ACTEURS

- Christelle Ratignier-Carbonneil vient de prendre la direction de l'Agence nationale de sécurité des médicaments et des produits de santé (ANSM), dont elle était jusqu'à présent directrice adjointe.

EN BREF

- Le décret [n° 2020-1832 du 31 décembre 2020](#) « relatif aux programmes d'éducation thérapeutique du patient » a remplacé depuis le 1er janvier 2021 le régime d'autorisation des programmes d'éducation thérapeutique du patient par un régime de déclaration. Ce décret prévoit un dépôt par voie dématérialisée de la déclaration des programmes auprès des agences régionales de santé (ARS). Il crée enfin une sanction administrative, en remplacement de la sanction pénale préexistante, en cas de non-déclaration du programme ou de manquement aux exigences réglementaires.
- La commission d'enquête parlementaire sur les politiques publiques de santé environnementale a rendu ses conclusions en décembre dernier. Son rapport n'a pas encore été rendu public.
- Les enseignements de l'étude anglaise « Being a patient. First report of the Patients Association's patient experience programme, July 2020 » sont présentés par [France Assos](#).
- [Les bénéfiques probants du vélo à assistance électrique](#) (VAE), Pascale Santi, Le Monde.
- La revue [Prescrire](#) revient sur les constats d'un renforcement des obstacles aux soins pour les personnes malades étrangères et d'une augmentation des ruptures de droits. La [CNAM](#) précise les nouvelles modalités d'accès aux soins des personnes de nationalité étrangère.
- Un nouveau [rapport](#) de Santé publique France sur la notoriété de Nutriscore.
- D'ici 2026, les établissements publics de santé, sociaux et médico-sociaux devront prendre en charge au moins 50% de la protection complémentaire en santé et prévoyance de tous leurs agents (projet d'ordonnance), comme les entreprises de statut privé (source : Hospimedia)

Santé à voix haute

Ont contribué à l'élaboration de ce numéro : Dr Jean-François Buyck, François Tuffreau. Santé à voix haute # est édité par l'association LA SANTE A VOIX HAUTE, créée à Nantes en 2016.

Cet email a été envoyé à {{ contact.EMAIL }}.
Vous avez reçu cet email car vous êtes inscrit.e à Santé à voix haute #.
S'inscrire.

Désinscription

Envoyé par

Titre